

Compte-rendu du Collectif Informatique du 17 septembre 2014

Présents :

ALVAREZ Jean	CAP Numérique
BALDO Pascale	DISI Pays du Centre
BANCON Laurent	DISI Sud Ouest
BORDONNEAU Richard	DISI Sud Ouest
BOURDIN Arnaud	DISI RAEB
CHAPUY Arnaud	DISI Paris-Normandie
LEGUELTEL Eric	DISI Paris-Normandie
LEROY Jacky	DISI Nord
MARTIN Véronique	DISI Paris-Normandie
RISACHER Michel	DISI Paris-Champagne
ROMAGNY Béatrice	DISI Paris-Champagne
THIRION Nicolas	Bureau National

I - En introduction

L'actualité est marquée par des faits nouveaux et sans précédents.

Un décret suivi d'un arrêté daté du 01 août 2014 (au beau milieu des congés !) est promulgué. Il constitue un changement majeur dans l'informatique de la DGFIP car la mission est mise sous les ordres du premier ministre, par l'intermédiaire du DISIC, Jacques Marzin.

Dans ce cadre, un éclairage particulier et une première analyse ont pu être donnés avec une première analyse suite à une réunion bilatérale avec le DISIC (Jacques MARZIN) lors d'une réunion bilatérale qui a eu lieu le 16 septembre.

Le compte-rendu DGFIP de cette bilatérale est produit en annexe.

Parallèlement, différents intervenants alertent sur les dangers qui menacent les informaticiens et le réseau en général :

- ✓ la recherche de 20 à 40 % d'économies sur les dépenses en informatique, ce qui amène à toucher nécessairement la masse salariale et donc les emplois ;
- ✓ la régionalisation des antennes RH ;
- ✓ la réorganisation du réseau sur le modèle des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- ✓ la supervision du réseau Interministériel à Rennes par le ministère de l'intérieur (on impose le RIE) ;
- ✓ le regroupement des SIE ;
- ✓ la fermeture de 60% des trésoreries.

Montreuil, le 20 octobre 2014

Syndicat national

CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55.82.80.80

La conclusion s'impose : il faut se mettre en position de lutte, même si le contexte est difficile, notamment dans le cadre de l'appel à la grève le 16 octobre. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les élections du 4 décembre 2014. A ce titre, un mail récapitule les actions proposées à mener.

Il est reproduit en dernier point de compte-rendu.

II – Réception de la « lettre-pétition »

Une des actions menée précédemment avait été la rédaction et la mise en circulation d'une « lettre-pétition ». Cette lettre a été diversement reçue selon les ESI.

- ✓ Dans la DISI Nord, l'accueil fut mitigé ;
- ✓ dans la DISI RAEB, la lettre ne circule pas car la décision en CE a déterminé une majorité de votes contre ;
- ✓ Dans la DISI Paris-Champagne, elle a été bien accueillie dans son format ;
- ✓ À l'ESI de Rouen, elle a en revanche reçue un nombre de signature massif (43 signataires sur 50) ;
- ✓ Dans les Pays du Centre, elle a été jugée un peu « fourre-tout » et les cadres C ne se sont pas retrouvés dans cet écrit (il est a rappelé que cette DISI regroupe un grand nombre de cadres C) ;
- ✓ En Centrale, elle a été jugée confuse dans le revendicatif. Il convenait peut-être de la clarifier avec un ajout ;
- ✓ En DISI Sud-Ouest, la pétition n'a pas circulé. Il convient de transformer les réflexions du Collectif en actions. Du reste, le deuxième tract sur l'Interministérialité a été jugé peu approprié et en décalage.

III - Elections

- ✓ Dans le Nord, la constitution des listes a été bouclée. Une réunion a eu lieu pour présenter les candidats.
- ✓ Dans la DISI RAEB, on doit faire avec le départ en retraite de Bernard CARRE, et il existe un problème pour avoir une tête de liste pour les cadres A.
Des HMI ont lieu et on retient un retour à Grenoble de la CGT. Les élections marqueront une lutte de « Solidaires contre la CGT » car FO et la CFDT semblent plutôt absents.
La formation des listes est difficile car, par exemple, il y a 78 cadres C dans la DISI dont 65 AAP1.
- ✓ Dans la DISI des Pays du Centre, les listes de CT sont bouclées. Si certaines catégories ne posent pas de problèmes, comme pour les A où il y a pléthore, il peut y avoir des problèmes comme pour les C et C2. En AAP1, il y a un problème de motivation et il peut être mal perçu d'être de la CGT. On voit FO faire des HMI et à ce jour, la CFDT ne semble pas présenter de listes.

- ✓ En DISI Paris-Champagne, il y a une perte d'adhérents du fait de départ par mutation. Il convient de passer par des sympathisants pour boucler les listes. L'opinion est exprimée qu'il est préférable d'avoir de nombreuses listes car l'expérience montre que « Solidaires » a tendance à récupérer les votes des « hors listes » ;
- ✓ En Centrale, l'effectif essentiel est constitué par les cadres A. En conséquence, les listes en A sont bouclées. Un bon espoir existe pour les CP mais le pessimisme est marqué pour les cadres C.
- ✓ En DISI Paris-Normandie, les listes en A sont bouclée. Dans certaines catégories de B et C, il peut y avoir des soucis comme dans d'autres DISI.
- ✓ En DISI Sud-Ouest, la constitution des listes est bien engagée et l'optimisme existe pour les Cadres B. Il n'y a par contre pas de certitude boucler en CP et cela devrait être délicat en C2. Pour les AAP1, il ne devrait pas y avoir de problème mais les autres C, cela semble impossible du fait de la présence que de 12 agents dans les effectifs.

En CT, il convient encore de faire le point car tous ne seront pas reconduits.

IV - Effectifs

- ✓ Dans le Nord, la NBI fonctionnelle continue d'être demandée, hélas sans succès. Il existe 7 administratifs sur des postes techniques.
Les situations sont différentes et surtout injustes : pour 4 nouvelles arrivées, 2 agents touchent une prime pour le scannage, alors que 2 n'en touche pas sur des postes techniques.
Une qualification « d'opérateur informatique » a été demandé à la direction pour pourvoir à la pénurie d'informaticiens.
- ✓ Dans la DISI RAEB, on note un besoin d'encadrement des CID qui doit être mieux assuré.
Meyzieu n'attire toujours pas d'agents : les arrivées observées le sont directement dans la DISI.
Enfin, il existe un problème de détachement des cadres A : 4 à Dijon.
- ✓ Dans la DISI Paris-Normandie, les règles de mutation sont perçues comme injustes. Les cadres A, en sortie d'école, posent problème : en tant que stagiaire, ils n'ont pas de primes. Du reste, l'accès à la fonction de chef de service n'existe plus vraiment où il faut être IDIV pour cela.

Par ailleurs, le problème de l'effectif rejoint la question indemnitaire car la fermeture des ateliers éditiques engendrent des primes pour les cadres C qui sont proratisées au lieu d'être touchées en totalité, dès lors que ces derniers partent à la retraite ou deviennent cadres B.

Enfin, le manque d'informaticiens est toujours aussi flagrant et des propositions sont faites pour recruter des informaticiens «à la sauvage» par la Direction.

Lors de la venue d'Alain Issarni, la proposition lui a été faite de créer une qualification d'«opérateur informatique» pour palier aux problèmes d'effectifs.

- ✓ Dans la DISI Paris-Champagne, la question des effectifs se pose aussi : il y a 1 A de moins à Reims et on observe, par ailleurs, des recrutements de CDD pour 2 ans. Enfin, un emploi «Pacte» administratif est en cours de recrutement en lieu et place sur un poste de PAU. De plus, la direction souhaite un recrutement de CDD pour deux ans avec préparation, en parallèle, à un examen informatique. Mais à ce jour, rien n'est fait.

D'un point de vue indemnitaire, on note que les nouveaux arrivés ne toucheront pas la GMR qui n'existera que pour les personnes déjà en place.

L'opinion est exprimée de bannir le mot de «dialogue social» au profit de «Négociations».

- ✓ En Centrale, une audience a été demandée à M. Perrin quant au sort des nombreux contractuels rejetés après les oraux des concours qu'ils ont passés

V - Souffrance au travail

- ✓ Dans la DISI RAEB, Meyzieu fait face à des problématiques d'usines, avec tous les inconvénients afférents. A Dijon, les locaux vétustes posent problème dans les conditions de travail.
- ✓ Dans la DISI Paris-Normandie, la solitude des agents de la CID est soulignée face à la Direction, car ils ne bénéficient pas d'un encadrement : la pression est donc importante. La question des déménagements à Rouen inquiètent les agents, et l'interpellation d'Issarni sur cette question est restée sans réponse.
- ✓ Dans la DISI Sud-Ouest, les agents de l'assistance se sentent débordés, ce qui engendre une grande souffrance. Bordeaux possède, à ce titre, un important AT.

Ce constat est partagé par la DISI Paris-Normandie.

De la même manière, les 2 DISI font le constat que l'on met des agents administratifs sur des postes d'agents techniques. Le ressenti, au niveau des agents, est négatif car ils ne sentent pas défendus. Ainsi, on observe également peu de contacts avec les Cadres C. De même, l'éloignement des CID excentrés fait qu'ils ne sentent pas concernés.

- ✓ Dans la DISI des Pays du Centre, on rappelle qu'elle constitue un vivier très important de cadre C. L'assistance est un sujet primordial. Les CID confirment qu'il existe une réelle souffrance au travail qui ne se dément pas. Cela n'est pas diminué par le fait que la Direction permet des déplacements d'effectifs. Devant la pénurie, la Direction embauche des BTS stagiaires pour aider les informaticiens (!). Le médecin de prévention est par ailleurs sollicité pour prendre connaissance des souffrances que connaissent les agents. Enfin, trois départs à la retraite font qu'un service se retrouve à un seul agent.

Le sujet est national et les missions ne peuvent plus être remplies en l'état.

Toute cette situation est dénoncée en CT mais la Direction ne donne pas d'information et reste muette.

- ✓ En Centrale, pour les métiers de la MOA, la pression et le stress deviennent une constante dans le travail. Cette pression existe jusque dans l'activité syndicale où les décharges ne permettent pas de militer sereinement.

La problématique générale de «Blu Age» est posée pour traduire le code COBOL en JAVA de manière automatique. L'inquiétude existe pour tous les agents travaillant sur du COBOL mais aussi sur les futurs intervenants sur «Blu Age» : le travail dans des ESI dédiés risquent de prendre la tournure d'un travail stressant, «à la chaîne» et inintéressant. Symétriquement, la question est posée du devenir de tous les exploitations de Mainframe (pour les applications COBOL) appelées nécessairement à disparaître.

Il est rappelé le nombre très important d'applications COBOL en fonction dans la DGFIP dont plusieurs sont stratégiques : MEDOC, PAYE, RAR, REC, MEN, PEZ....

En soi, le choix de la solution «Blu Age» est loin d'être claire car elle semble se faire à l'exclusion de toute solution alternative, ne serait-ce même que à l'état d'étude.

VI - Actions à mener

Un mail récapitulatif doit spécifier les actions à mener. Sur les questions de fond, il est reproduit ci-dessous : En terme d'actions, trois choses ont été décidées, en sachant que les élections sont en point de mire :

1 - Un texte - pétition (mais le texte proposé pourrait prendre une autre forme que «pétition») a été proposé en vue de tenue d'Assises pour faire entendre la voix collective des informaticiens de la DGFIP. Ce texte vise à la mobilisation en vue de sauver la configuration actuelle de notre administration et pour préserver les statuts particuliers des agents des Finances publiques. La démarche vise à être intersyndicale. Le texte est disponible auprès de la DISI de Paris-Champagne (Michel RISACHER, Béatrice ROMAGNY). Différentes remarques d'ordre pratique ont été remontées (calendrier, financement,...).

En tout état de cause, faites remonter vos informations, vos avancées, sur la question. Centralisation : Jean ALVAREZ

2 - Production d'un «QUATRE PAGES» en vue des élections.

Il ne doit oublier personne et devrait donc être structuré autour de la position de la CGT sur la constitution des DISI.

Depuis la création de ces DISI, il s'agit donc de reprendre, site par site, des évolutions observées.

C'est donc ces infos que je vous demanderait de me faire remonter :

- ▶ le nombre d'emplois vacants actuellement ;
(Si les chiffres sont indisponibles, merci de le préciser) ;
- ▶ le nombre d'emplois supprimés (Idem) ;

- ▶ le nombre d'ateliers fermés ;
- ▶ le nombre de résidences fusionnées ;
- ▶ le nombre de personnes sur liste d'aptitude (C en B, B en A) et le nombre de promus ;
- ▶ les problèmes et/ou pertes connues en matière indemnitaires dont vous avez eu vent.

Centralisation : Nicolas Thirion, par mail.

Nicolas se charge de la rédaction mais a besoin de l'aide du Collectif pour la remontée des faits et des chiffres.

3 - Des tracts courts et spécifiques qui parlent à tout le monde sur une question donnée à chaque fois, sans oublier de missions ou de problématiques :

- ▶ les problèmes de l'assistance CID - SIL...
- ▶ les problèmes du développement, tests...
- ▶ les problèmes de production, intégration...
- ▶ les problèmes des AT (souffrance au travail...)
- ▶ les problèmes des qualifications,
- ▶ les problèmes de l'indemnitaire,
- ▶ etc.

Nicolas se charge également de la rédaction mais a également besoin de l'aide du Collectif sur des faits concrets qu'il pourra me faire remonter et dont il a eu connaissance dans les ESI.

En fonction des opportunités et de vos situations, il pourra ainsi utiliser le matériel selon ce qui paraîtra judicieux.

Enfin, en parallèle et en appui, la mise à jour de la charte revendicative doit progresser comme étant notre plate-forme revendicative commune.

ANNEXE

RENCONTRE BILATERALE avec Jacques MARZIN - mardi 16 septembre 2014

Remarques liminaires : il n'existe qu'un dialogue social minimal qui est peu fructueux. Devant l'évolution rapide de la situation (notamment le décret du 1^{er} août 2014), on peut se demander s'il y a un pilote dans l'avion.

Interrogations sur le décret du 1^{er} août 2014

Pour le Directeur Interministériel des Systèmes d'Information et de Communication (DISIC), la genèse de ce nouveau décret s'inscrit dans l'obsolescence du décret de 2006 dont seuls deux articles restaient valides :

- ✓ la production d'un schéma directeur informatique tous les 3 ans ;
- ✓ la responsabilité des ministères vis-à-vis de leurs outils informatiques.

Or, selon le DISIC, ces deux derniers éléments ne sont jamais suivis ou bien génèrent des effets de bord.

L'Etat paye la segmentation de son outil.

Il y a 18 000 informaticiens dans la Fonction publique.

Pour Jacques Marzin, la DGFIP est la dernière direction à être autonome (qui compte 6 000 informaticiens).

Il faut pour la Direction élaborer une « *macroconception* » (sic) de tout.

Il veut lutter contre l'externalisation.

Le décret du 1^{er} août 2014 vient s'inscrire dans cette ligne.

Dans ce décret, les ministres restent responsables des fonctions, mais plus des moyens techniques.

Le fait que le décret soit publié au mois d'août ne lui pose pas de problème car il affirme qu'il avait été préparé avant (!)

La fermeture de l'ONP est selon lui un exemple à ne pas suivre.

Evolution de l'informatique selon le DISIC : mutualisation et recherche d'économies

Il convient selon le DISIC de fédérer les architectures de l'Etat avec des choix harmonisés.

Le DISIC a en premier lieu, semble-t-il, l'intention de s'attaquer aux Data Centers dans le cadre d'une plate-forme numérique d'Etat pour générer des

économies. Il veut s'attaquer aux 60 milliards d'euros de demande pour construire des Data Centers dans beaucoup trop d'endroits en France.

[NOTE 0 : un décret du 16 septembre 2014 vient mettre en place un « administrateur général des données » sous la coupe du premier ministre qui vient renforcer cette volonté de mutualisation. J. Marzin n'en a pas fait état alors que le décret était publié le jour où il nous recevait !]

Autre exemple cité par le DISIC : la messagerie.

Chaque fonctionnaire possède aujourd'hui un compte de messagerie professionnel. Le coût d'une boîte aux lettres varie entre 2 € et 10 € par agent selon les ministères. Il conviendrait d'utiliser l'infrastructure de la moins chère (2 euros) pour l'étendre à l'ensemble de la Fonction publique.

D'après le DISIC, seule la Défense est mise à part par le Décret, et les projets transitoires vont se généraliser comme le RIE.

La fédération des spécialisations va générer des Groupes de Travail et une doctrine.

Il existe des zones d'autonomie dans l'informatique des ministères, mais il constate que certaines choses ne savent pas être faites ou d'autres sont trop sous-traitées.

Ainsi, le DISIC estime que l'innovation est une variable beaucoup trop sous-traitée.

De même, le pilotage de la sous-traitance ou bien le pilotage des contrats constituent deux activités que les ministères ne savent pas faire.

De la même façon, on pourrait utiliser une « forge » en commun pour tous les projets informatique.

Sur la remarque qu'une forge existe déjà pour le développement en JAVA, il est rappelé qu'il est difficile de la mutualiser au sein d'un même ministère, compte tenu de la diversité des langages utilisés. Ainsi, concrètement, la traduction des applications COBOL en JAVA se ferait par d'autres outils que la forge (Blu Age dont on entend de plus en plus parler)...

C'est J. Marzin lui-même qui explique qu'il y a une volonté de se libérer des gros systèmes (GCOS de la société BULL) depuis que BULL a été racheté par ATHOS dont Thierry Breton (l'ancien ministre) est

le PDG. Il élude lorsqu'on lui précise que c'est pour cela que l'administration désire acheter des serveurs X86.

[NOTE 1: Ces gros systèmes supportent des applications COBOL... qu'il faut donc traduire en JAVA et pour lesquelles on fait le choix de ne pas utiliser la « forge » !

Par ailleurs, les applications traduites doivent fonctionner sur des serveurs qui ne sont plus BULL. Ce seront des X86 sous Linux, qu'il faut acheter].

[NOTE 2 : L'objectif d'une forge informatique est de permettre à plusieurs développeurs de participer ensemble au développement d'un ou plusieurs projets. C'est un système de gestion de développement collaboratif de logiciels].

En conclusion, on observe, comme le précise la presse, que lorsque l'on veut faire des économies en mutualisant, il faut au préalable effectuer des investissements (comme par exemple, pour acheter de nouveaux serveurs X86 sous Linux). Or, il n'est jamais question des coûts à engager avant d'hypothétiques retours sur investissement.

La question des effectifs...

Cette question est omniprésente en filigrane. Elle apparaît par le problème de l'externalisation notamment. Le DISIC estime qu'il ne peut pas embaucher des milliers d'informaticiens. Donc, si on estime que certaines parties d'un projet sont trop sous-traitées (comme le build), et que par conséquent on réinternalise, il faudra externaliser d'autres parties des projets.

Nous avons donc l'assurance, hélas, qu'il n'y a aucune volonté d'embaucher des informaticiens dans le cadre d'une réinternalisation.

Par ailleurs, le DISIC est favorable au fait de sanctuariser le titre II de la dépense pour les informaticiens de l'Etat, ce qui tendrait à penser que les dépenses de personnels resteraient constantes. Cette assertion est extrêmement difficile à croire devant les bouleversements attendus dans l'organisation générale de l'informatique de l'Etat. Devant la masse des économies ayant pour objectif d'être réalisées par le DISIC (20 à 40 % sur ces dépenses informatiques).

Prenons un exemple concret présenté par le DISIC lui-même. Si toute la messagerie est centralisée en un point (celui où le déploiement des serveurs SNTP et autres outils s'est avéré le moins cher) : qu'advient-il, dès lors, de la totalité des agents qui s'occupait de la messagerie dans les différents ministères ?

D'autre part, le DISIC parle de « centralisation » du titre II. Il semble donc inscrire totalement tous les informaticiens dans un cadre interministériel.

En conclusion générale J. Marzin se pose en décideur pour savoir (dans le cadre des mutualisations à effectuer) :

« - Si on se fédère : pourquoi ?

- Si on ne se fédère pas : pourquoi ? »

Cette remarque finale sonne comme une reconnaissance implicite qu'il sera difficile de tout mutualiser...